

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

N° 250856/02/250120241528



L'attestation de conformité est émise au nom de l'opérateur ci-après audité par ECOCERT S.A.S :

BAYER (MARLE) SAS

Rue Antoine de Lavoisier, 02250, Marle, HAUTS-DE-FRANCE - France

ECOCERT S.A.S confirme que les produits suivants sont utilisables en agriculture biologique conformément aux conditions spécifiques prévues au programme :

UE - ATTESTATION D'INTRANTS

Règlements (UE) n°2018/848 et n°2021/1165



Pour les catégories de produits suivantes :

PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES (PPP)

Attestation de conformité délivrée le 25 janvier 2024

ECOCERT S.A.S

BP 47 Lieudit Lamothe Ouest - 32600 L'ISLE JOURDAIN
+33 5 62 07 34 24 - service.intrants@ecocert.com - www.intrants.bio
Capital 300 000 € - TVA Intracommunautaire n° FR 78 897 812 137

Cette attestation de conformité est valide jusqu'au 31 mars 2025

BAYER (MARLE) SAS

UE - ATTESTATION D'INTRANTS

Produits couverts :

PRODUITS

PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES (PPP)

- > BALLAD
- > FITTER
- > FLIPPER
- > MAXISOUFRE
- > RHAPSODY
- > SERENADE
- > SERENADE ASO
- > SERENADE ASO SC
- > SERENADE FUN
- > SERENADE HI CFU
- > SERENADE PRIME
- > SERENADE SOIL ACTIV
- > SONATA
- > SONATA ASO
- > VERDIKURE

Attestation de conformité délivrée le 25 janvier 2024

ECOCERT S.A.S

BP 47 Lieudit Lamothe Ouest - 32600 L'ISLE JOURDAIN
+33 5 62 07 34 24 - service.intrants@ecocert.com - www.intrants.bio
Capital 300 000 € - TVA Intracommunautaire n° FR 55 509 534 095

**Cette attestation de conformité est
valide jusqu'au 31 mars 2025**

*Les produits cités dans la présente attestation ne sont PAS CERTIFIÉS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE, mais sont attestés être UTILISABLES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE au sens du programme cité ci-dessus.
Seule la version électronique disponible au lien suivant www.intrants.bio fait foi.*